

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Détergent parfumant.
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient Alpha-isométhylionone, Amyl cinnamal, un mélange de chlorométhylisothiazolone et de méthylisothiazolone. Peut produire une réaction allergique.

• **2.3 Autres dangers**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description:** Produit de nettoyage.

• **Composants dangereux:**

CAS: 68213-23-0 Numéro index: 618-213-23-0	Alcool gras éthoxylé C12-18 (polymère) ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	4-6%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	Ethanol ☞ Flam. Liq. 2, H225	4-6%
ELINCS: 414-420-0 Reg.nr.: 01-2119987144-31	2-Ethylhexyl glucoside ☞ Eye Dam. 1, H318	2-2,5%
	Parfum ☞ Aquatic Chronic 2, H411; ☞ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	3-4%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16	Lauryl ether sulfate de sodium ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	2-2,5%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ☞ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☞ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ☞ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☞ Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	< 0,0015%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ☞ Flam. Liq. 2, H225; ☞ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	0,1-0,3%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

Le n°CAS 68891-38-3 possède des valeurs limites spécifiques.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:
Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre d'extinction

Mousse

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sol, les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égoûts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
------	--

CAS: 64-17-5 Ethanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
-----	--

	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
--	--

VLE (BE)	1970 mg/m ³ , 1000 ppm
----------	-----------------------------------

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement



Gants de protection obligatoires (EN 374)

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 4)

Recommandé : caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection (EN 166)

- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Liquide.

- **Couleur:**

Orange

- **Odeur:**

Florale

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100°C (eau)

- **Inflammabilité**

La substance n'est pas inflammable.

- **Point d'éclair:**

58 °C

- **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **pH à 20 °C**

6,5 - 7,5

- **Viscosité:**

Sans objet.

- **Solubilité**

- **l'eau:**

Entièrement miscible

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Sans objet.

- **Pression de vapeur:**

2,3 kPa (eau)

- **Densité et/ou densité relative**

- **Densité à 20 °C:**

0,999 g/cm³

- **9.2 Autres informations**

Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2 (cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)

- **Aspect:**

- **Forme:**

Liquide opaque

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles**

néant

- **Gaz inflammables**

néant

- **Aérosols**

néant

- **Gaz comburants**

néant

- **Gaz sous pression**

néant

- **Liquides inflammables**

néant

- **Matières solides inflammables**

néant

- **Substances et mélanges autoréactifs**

néant

- **Liquides pyrophoriques**

néant

- **Matières solides pyrophoriques**

néant

- **Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 5)

- | | |
|---|-------|
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 68213-23-0 Alcool gras éthoxylé C12-18 (polymère)

Oral	LD50	300-2.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
------	------	----------------------------------

CAS: 64-17-5 Ethanol

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)
-------------	----------	-------------------

CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.280 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Voie cutanée	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
--------------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	72,6 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Pas de classement de corrosion oculaire suite au test d'irritation oculaire in-vitro réalisé sur une formule similaire (OCDE guideline n°438 - B48).
Effet irritant / corrosif aigu sur les yeux confirmé par test OECD n°405 - B.5.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques

CAS: 68213-23-0 Alcool gras éthoxylé C12-18 (polymère)

EC50	1-10 mg/l (algues) (OCDE 201)
	1-10 mg/l (daphnies) (OCDE 202)
IC50	1-10 mg/l (poisson) (ISO 7346/2)

CAS: 64-17-5 Ethanol

CL50 (96 h)	13000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (poisson) (OECD 203)
-------------	---

CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium

EC0	>100 mg/l (bactéries)
LC50	>10-100 mg/l (poisson)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50(48h)	13.299 mg/l (daphnies)
EC50/72h	>1 ug/l (algues)
LC0/96h	9.640 mg/l (poisson)

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** données non disponibles à ce jour

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

· Code déchet:

07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

 · **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, ADN, IMDG, IATA | Non applicable.
néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement
· Polluant marin: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
 - **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 Références législatives :
 - **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
 Contient parmi d'autres constituants:
 - **5% ou plus, mais moins de 15%:** agents de surfaces non ioniques
-
- **moins de 5%:**
 - agents de surface anioniques
 - parfum
 - Alpha-Isomethyl Ionone
 - Amyl Cinnamal
 - Butylphenyl Methylpropional
 - Citronellol
 - Coumarin
 - Eugenol
 - Geraniol
 - Hydroxycitronellal
 - Limonene
 - Linalool
 - Conservateurs (methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone)
 - **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**
 Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.08.2022

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Surodorant Brassée sauvage

(suite de la page 8)

· **Arrêté du 19 décembre 2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux**

Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
219175-P2

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Date de la version précédente:** 18.08.2022

· **Numéro de la version précédente:** 9

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.10

FR